



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Références réglementaires préalables :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Laurac-en-Vivaraïs.

La présente note est disponible sur le site de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : *annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.*

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 31 avril en cas d'année électorale. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce Budget Primitif pour l'année 2026 a été établi avec la volonté :

- *de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants*
- *de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt*
- *de mobiliser des subventions chaque fois que possible*

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- *d'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes)*
- *de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir*

I. La section de fonctionnement

➤ **Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

➤ **Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :**



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

DEPENSES	
NATURE	MONTANT PREVU
011 Charges à caractère général	330 946.00
012 Charges de personnel	318 560.00
014 Atténuations de produits	59 410.00
65 Autres charges gestion courante	265 871.56
66 Charges financières (intérêts des emprunts)	28 267.56
67 Charges exceptionnelles	3 000.00
68 Amortissements et provisions	14 000.00
023 Virement à la section d'investissement	78610.49
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 053 398.05
RECETTES	
013 Atténuation de charges	0.00
70 Produits des services	68 868.00
73 Impôts et taxes	484 009.00
74 Dotations et participations	278 180.00
75 Autres produits (revenus des immeubles)	115 000.00
002 Excédent antérieur reporté	107 341.05
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT	1 053 398.05

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- **La fiscalité** : la commune prélève une part (**le taux**) de la valeur des **bases locatives établies chaque année par l'Etat** pour les propriétés bâties et les propriétés non bâties.

Pour 2026, le Conseil Municipal de Laurac-en-Vivarais a décidé de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière :

- Taxe sur le foncier bâti : 32.23 % soit un résultat pour Laurac-en-Vivarais de 299 868.00 €
- Taxe sur le foncier non bâti : 73.70 %, soit un résultat pour Laurac-en-Vivarais 16 067.00 €
- Taxe habitation : 16.29 %, soit un résultat pour Laurac de 50 401.00 €



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

Les dotations versées par l'Etat et la Communauté de Communes du Val de Ligne ne sont pas pérennes. L'Etat et la Communauté de communes peuvent décider chaque année de revoir leur position et de faire varier à la hausse comme à la baisse le montant de ces dotations.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

➤ **Généralités :**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il présente des dépenses d'équipements tant en immobilier qu'en aménagement des espaces publics. Les bâtiments publics, les routes communales, les places et espaces publics, sont les postes incontournables de la section d'investissement. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes :

- la taxe d'aménagement.*
- FCTVA*
- Amortissements*
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus*

➤ **Vue d'ensemble de la section d'investissement de Laurac-en-Vivarais :**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 708 821.93 €



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

		BP 2026	
		DEPENSES	RECETTES
0 - Patrimoniales (041)		47 579,74 	47 579,74
	2041582	23 340,19	
	21318	24 239,55	
	168758		23 340,19
	238		24 239,55
00 - Opérations financières		78 148,04 	475 942,19
	001 - Solde d'exécution section d'investissement		7 388,42
	021 - Virement section fonctionnement		78 610,49
	1068-Excédent fonctionnement		379 443,28
	1641 - CAPITAL	70 480,00	
	024 - Produits des sessions d'immobilisation		
	165 - CAUTIONS	3 000,00	3 000,00
	168758 - Dettes	4 668,04	
	10222 - FCTVA		
	10226 - Taxe aménagement		3 500,00
	28031 - Amortissement		300,00
	28041411 - Amortissement		200,00
	28041582 - Amortissement		345,00
	281351 - Amortissement		2 300,00
	281531 - Amortissement		510,00
	281538 - Amortissement		345,00
Op. 45 - Batiment Ecole		2 500,00 	0,00
	Vidéoprojecteur	2 500,00	
Op. 50 - Cimetièrre		8 600,00 	0,00
	Colombarium	8 600,00	
OP. 71 - Eclairage public		3 228,00 	
	Solde EP tennis	3 228,00	
Op. 75 - Nouvelle mairie		2 000,00 	0,00
	Divers fournitures	2 000,00	
Op. 78 - Réseaux divers		90 479,10 	0,00
		42 000,00	
		24 239,55	
		24 239,55	
Op. 80 Boucherie		13 300,00 	
		13 300,00	
Op. 86 - OPERATIONS FONCIERES AGRICO		1 119,05 	0,00
	2117 - Bois et forêt	-	
	2118 - Agricoles	1 119,05	
Op. 89 - OUTILLAGE INCENDIE		6 368,00 	
	Bornes incendies	6 368,00	
Op. 90 - PLACE GOLFARD		365 200,00 	95 000,00
	2031 - Etude cabinet NALDEO	15 000,00	
	2128 - Agencements	243 351,00	
	21328 - Autres bâtiments privés	70 000,00	
	21352	36 849,00	
	1322 - Région		95 000,00
MAISON SALASC		90 300,00 	90 300,00
	041 - 21848 Mobilier	4 300,00	
	Maison 041 - 10251		4 300,00
	041 - 212321	86 000,00	
	041 - 10251		86 000,00
TOTAL		708 821,93 	708 821,93

DEPENSES INVESTISSEMENT (Principaux travaux) :

- Travaux Place Galfard + Travaux maison Dejoux : 365 200.00 €
- Colombarium : 8 600.00 €
- Achat d'un vidéoprojecteur pour l'école : 2 500.00 €
- Emprunt : 70 480.00 €



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

- Travaux d'extension et de raccordement

RECETTES INVESTISSEMENT (Principales recettes) :

Les principales recettes sont :

- Virement de la section de fonctionnement 2026 : 78 610,49 €. Cette somme représente une économie faite sur la section de fonctionnement en 2026 pour pouvoir investir.
- Excédent d'investissement reporté : 7 388,42 €
- 1068 (Excédent de fonctionnement) : 379 443,28 €
- Subventions Région Place Galfard : 95 000,00 €
- Cautions : 3 000,00 €
- Amortissements : 4 000,00 €

III. Liste des emprunts en cours

LAURAC EN VIVARAIS						
<u>Liste des emprunts en cours</u>						
Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux	Périodicité
ACQUISITION FONCIERE	00000318652	CREDIT AGRICOLE	150 000,00	2009-12-23	3,99	Annuel
ACQUISITION IMMEUBLE CHAMPETIER	00001960438	CREDIT AGRICOLE	136 000,00	2020-01-21	1,25	Annuel
ACQUISITION TERRAIN ROCHE	00001625650	CREDIT AGRICOLE	100 000,00	2018-03-22	0,80	Annuel
EMPRUNT EPORA	469038G	CAISSE EPARGNE	252 000,00	2023-10-26	4,77	Trimestriel
EMPRUNT EPORA 2	00003454291	CREDIT AGRICOLE	300 000,00	2023-11-30	4,17	Trimestriel
OPERATIONS IMMOBILIERES (Maison MESCLON & MAIRIE	1059408	CREDIT AGRICOLE	150 000,00	2015-07-24	1,70	Annuel
TRAVAUX MAISON CHAMPETIER	00002201678	CREDIT AGRICOLE	100 000,00	2020-01-01	0,85	Trimestriel
TRAVERSEE DU VILLAGE	00001263046	CREDIT AGRICOLE	240 000,00	2017-03-01	0,95	Annuel

Conclusion :

Le budget primitif traduit les orientations de la commune avec une gestion rigoureuse et prudente, tout en permettant la réalisation des projets nécessaires au développement du territoire.

Fait à Laurac-en-Vivaraïs, le 28 avril 2026

Le Maire, Didier NURY